

Lyon, le 17 juin 2019

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'économie-gestion en charge de  
l'enseignement technologique de langues  
vivantes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Rectorat** **Objet : Mise en œuvre de l'enseignement technologique en langue vivante en 1<sup>ère</sup> STMG**

Inspection pédagogique  
Régionale

Affaire suivie par  
Les IA-IPR  
d'économie gestion  
et de LVE

Téléphone  
04 72 80 63 83  
Courriel  
ipr@ac-lyon.fr

[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)

Comme suite aux questions et interrogations formulées par un certain nombre de professeurs, et en lien avec nos collègues IA-IPR de LVE, nous souhaitons apporter les précisions et les recommandations pédagogiques suivantes quant à la mise en œuvre de l'enseignement technologique de langue vivante en première STMG, lors de la prochaine rentrée. Ces éléments, abordés dans leur quasi-totalité lors des formations disciplinaires des 13 et 14 mai réunissant des professeurs d'économie-gestion de tous les établissements, seront ainsi disponibles et partagés par l'ensemble des professeurs et des personnels de direction.

### Principes généraux

- Le programme d'ETLV repose sur le programme de langue vivante et sur le programme de management en première et management, sciences de gestion et numérique en terminale, programmes qui lui servent d'appui.
- Il est pris en charge conjointement et obligatoirement par deux enseignants (LVE et économie-gestion). Il est de loin préférable que ce soit le professeur d'économie-gestion en charge de l'enseignement de management qui co-anime l'ETLV. Si ce n'est pas le cas, ce peut être le professeur d'économie et de droit, mais cela suppose que ce dernier maîtrise le programme de management (cf. item 1)
- La langue vivante est obligatoirement la langue vivante A.
- Le niveau visé pour les élèves (en fin de terminale) est le niveau B2 du CECRL
- Les professeurs d'économie gestion doivent avoir ce niveau dans une ou plusieurs compétences langagières (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale). S'inscrire dans cet enseignement sous-entend un engagement à court et moyen terme pour parfaire ses capacités de communication, notamment orales. Des parcours de formation à distance et en présentiel seront proposés dès la rentrée prochaine pour les professeurs désireux de s'engager dans cette démarche.

### Objets d'étude

L'ETLV implique un pilotage partagé autour d'**objets d'étude communs** (ancrés dans la spécialité technologique et dans le contexte de référence de la langue vivante), de manière à assurer des apprentissages dans les deux disciplines concernées. Cela implique obligatoirement que les professeurs d'économie-gestion et de LVA collaborent pour préparer chacune des séances, même si, en fonction du degré d'aisance du professeur d'économie-gestion en LVA, leur intervention durant les séances face aux élèves peut prendre des formes différentes (aide aux choix des supports des dossiers, conseil en matière de recherche documentaire ou audio-visuel, mise en forme des supports de présentation, écoute et conseil

lors des présentations orales en LVE ou en français ...)

### **Exemples d'objets d'étude communs**

Attention, il ne s'agit que de quelques exemples très généraux destinés à illustrer un choix possible de thèmes de travail. Le choix de tout autre thème (en lien avec les programmes) est bien entendu possible. Les thèmes choisis peuvent également être plus précis et circonscrits.

- La présentation d'une ONG (Thème 1 – Management et Thème 6 LVE - Innovation scientifiques et responsabilités)
- La transformation numérique des organisations (Thème 1 – Management et Thème 4 LVE – Citoyenneté et monde virtuel)
- La mutation écologique (Thème 1 – Management et Thème 1 LVE – Identités et échanges)
- Lobbying et transparence (Thème 1 – Management et Thème 2 LVE – Espace privé - espace public)

### **Nature du travail en classe**

Les enseignants inscrivent leur enseignement en mode projet, annuel ou infra-annuel. L'objet du projet conduit doit permettre aux élèves de travailler à l'oral, avec un préalable écrit, les capacités suivantes :

- la verbalisation
- l'explicitation
- la reformulation des connaissances
- les compétences de communication

*Exemples de travail en mode projet :*

- Travail collaboratif sur la présentation d'une organisation étrangère emblématique de l'évolution environnementale et/ou sociétale
- Compte-rendu de documentaires socioéconomiques
- ...

### **Modalités envisagées de certification (attention certaines de ces modalités sont actuellement en cours de validation)**

- L'épreuve technologique de langue vivante se substituerait à l'épreuve orale du troisième contrôle continu de langue vivante, au deuxième trimestre de l'année de terminale.
- La durée serait de 10 minutes, sans préparation : 5 minutes de prise de parole en continu par le candidat, puis 5 minutes d'interaction avec le jury.
- Deux examinateurs seront présents : un enseignant de langue vivante et un enseignant de management (sciences de gestion).
- Les supports utilisés, de nature variée, seront fournis par le candidat, pour étayer ou illustrer sa prise de parole.

Nous souhaitons que ces éléments répondent à vos interrogations. Si certaines questions demeurent, nous vous invitons à nous en faire part. Les collègues IA-IPR d'économie-gestion et de LVE vous apporteront une réponse dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre engagement dans ce nouvel enseignement, emblématique de la transformation de la filière technologique tertiaire, concomitante avec une ouverture internationale toujours plus marquée des organisations.

